

Friches industrielles

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 05/11/03	favorable	séance du 26/11/03	favorable

Par décision du 15 mai 2003, le Conseil de Communauté a décidé de mettre un terme au marché d'études sur les friches industrielles et de définir un programme d'intervention sur la base du diagnostic de cette étude.

Ce programme d'intervention se donne comme objectif de reconquérir des friches industrielles situées le long du Doubs. Cela doit constituer un complément indispensable au projet de développement touristique d'un grand espace public de loisir dans la vallée du Doubs en :

- ✓ Assainissant les propriétés foncières
- ✓ Préparant les sites pour des projets futurs
- ✓ Accompagnant des projets existants (véloroute, voies navigables,...)

Au-delà de ces objectifs, il y a la volonté de construire autour de cette démarche un vrai processus de projet de résorption et de reconquête des friches industrielles en définissant un programme d'actions pluriannuel qui au fil du temps permettra de résorber les points noirs que constituent aujourd'hui les friches industrielles, par :

- ✓ l'engagement d'un programme de déconstruction des bâtiments délabrés
- ✓ la dépollution des sites souillés
- ✓ la proposition d'actions d'amélioration paysagère

L'ensemble de ces actions n'est à engager que sur des secteurs de maîtrise foncière publique.

Cette collecte des actions à envisager a été réalisée. Elle a fait l'objet d'une hiérarchisation et d'une concertation avec les communes concernées, notamment lors d'une réunion du 3 juillet 2003. A la suite de cette réunion, un comité de pilotage a été organisé le 16 octobre 2003 pour présenter à nos partenaires la réorientation de cette démarche. Au cours de ce comité, la nécessité de cette réorientation n'a pas été contestée.

Les actions envisagées figurent au projet du contrat d'agglomération (fiche A 3.4).

Il conviendra au début de l'année 2004, de convenir, à l'instar du tourisme fluvial, des conséquences en matière de transfert de compétences que ces projets induisent pour la C.A.G.B..

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le lancement des marchés d'études nécessaires aux opérations de dépollution et au diagnostic bâtiment,
- inscrit le coût des études dans le budget 2004

Pour extrait conforme,

Le Président